



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

**COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 22 MARS 2016
COMPTE RENDU**

Ordre du jour :

- *Projet d'évolution des RAN ,*
- *Transfert de la Trésorerie de Morlaix banlieue au CFP de Morlaix-Pouliet ,*
- *Transfert du service de la Redevance au pôle CE de Brest,*
- *Budget : bilan 2015 et prévisions 2016 ,*
- *Questions diverses.*

Le Comité Technique Local s'est tenu à Châteaulin le 22 mars 2016 sous la présidence de Mme Catherine BRIGANT, Directrice départementale.

En réponse à notre déclaration liminaire, la Directrice a évoqué la retenue à la source et les enjeux pour notre administration, notamment en terme de moyens pour parvenir à mener ce chantier de grande ampleur. Concernant la prime d'activité et les bornes « CAF » mises à disposition dans certains Centre des Finances Publiques, elle a souligné que cette mesure d'accompagnement ne devait pas entraîner des pertes de temps pour les agents de la DGFIP, mais que l'exercice pouvait s'avérer délicat pour eux, leur métier n'étant pas de répondre à cette catégorie d'utilisateur.

En réponse à notre lettre du 9 mars dernier faisant état de notre désapprobation quant à l'annonce faite par la DDFIP du Morbihan sur le transfert des activités comptables hospitalières de la Trésorerie de Quimperlé à Lorient, la Directrice a reconnu que l'initiative de cette information aurait dû revenir au département du Finistère, et que des « *marges de progrès existaient...* » en ce qui concerne la communication des Directeurs Départementaux...

Sur le sujet de la mise en place du PCR (pôle contrôle revenu et patrimoine), et en réponse à nos revendications, notamment de maintien de l'emploi de catégorie C au sein de ces pôles, la Directrice n'a pas souhaité remettre en cause le schéma cible de la Direction Générale.

F.O.- DGFIP29 déplore à nouveau cette position de principe, qui ne prend pas en compte le travail préparatoire effectué dans le cadre des missions de gestion confiées aux agents de catégorie C, décision qui ne pourra qu'altérer la qualité du contrôle fiscal et le nombre de contrôles.

Projet d'évolution des RAN :

Des propositions de fusions de plusieurs RAN étaient présentées à l'ordre du jour de ce CTL, à savoir la fusion des RAN de Douarnenez, Quimper et Quimperlé et celles de Châteaulin et Carhaix.

Lors de la présentation de son projet, la Directrice a expliqué que selon elle, ce dispositif permettrait d'affecter plus facilement au sein de ces RAN fusionnées des agents de manière pérenne en qualité de titulaire, là où l'Administration en avait besoin, tout en soulignant que le système national centralisé des affectations se heurtait souvent aux contraintes de la gestion des effectifs au niveau local.

F.O.- DGFIP29, dans son intervention, a tenu à rappeler qu'à l'origine de la fusion de la DGFIP, notre organisation avait souhaité s'inscrire dans un cycle de discussions sur les règles de gestion qu'elle espérait constructif, dans l'intérêt de tous les agents, mais qu'au final, le système qui avait été validé n'avait pas véritablement mis en place un dispositif de progrès pour les mutations des agents, et ne tenait pas compte des enjeux du réseau issu de cette fusion.

De plus, à l'automne dernier, le Directeur Général avait malheureusement pris des mesures unilatérales venant durcir ces règles de gestion en imposant notamment des délais de séjour plus longs aux agents de catégories C et en supprimant pour les agents de catégorie A et B, le mouvement complémentaire, qui permettait, selon nous, d'offrir une possibilité supplémentaire d'obtenir une mutation dans l'année pour les agents, et facilitait l'organisation des services.

Dans le même temps, il proposait aussi d'aménager ponctuellement la cartographie des RAN, dans l'optique de les fusionner, afin de combler le déficit chronique d'emploi sur certaines d'entre elles.

Comme nous l'avons indiqué à la Directrice, le projet à l'ordre du jour de ce CTL s'inscrit pleinement dans le cadre global des propositions du Directeur Général qui avait suscité, en fin d'année 2015, le rejet de **F.O.- DGFIP** et des autres organisations syndicales.

Nous avons, par ailleurs, souligné que si ce projet pourrait permettre ponctuellement de donner satisfaction à des agents dans le cadre de mutations locales, en contrepartie, de Pont Croix à Quimperlé et de Crozon à Carhaix c'est un vaste secteur géographique qui s'ouvrirait localement, sur des distances qui ne manqueraient pas de risquer d'éloigner les agents de leurs intérêts matériels et moraux et de les dissuader de demander leur mutation.

F.O.- DGFIP29 a également rappelé à la Directrice, que la première cause de difficultés en matière de gestion des effectifs relevait bien des suppressions d'emplois et que, sous couvert de turn over, de difficultés de stabiliser les effectifs, ou de non attractivité de certaines structures, l'ensemble de ces mesures visaient uniquement à tenter de gérer la pénurie d'emplois.

En ce qui concerne le caractère non attractif de certaines structures, présenté comme tel par la Direction, **F.O.- DGFIP29** a tenu à rappeler que les mauvaises conditions de travail issues des suppressions d'emplois ainsi que les incertitudes sur l'avenir des missions n'ont pu que générer et développer ce phénomène.

F.O.- DGFIP29 a donc demandé le retrait global du projet de la Directrice de fusionner les cinq RAN proposées à l'ordre du jour de ce CTL. A l'issue des débats et face à nos arguments, elle a retiré son projet de fusion des RAN de Carhaix et Châteaulin, et maintenu celui consistant à fusionner la RAN de Quimper avec celle de Douarnenez, la RAN de Quimperlé demeurant indépendante.

Vote des OS : **F.O.- DGFIP29-Solidaires-CGT** : Contre.

Transfert de la Trésorerie de Morlaix banlieue au CFP de Morlaix :

La Directrice a présenté son projet de déménagement de la Trésorerie de Morlaix Banlieue au Centre des Finances de Morlaix Pouliet prévu à compter du 1^{er} septembre 2016.

Dans son argumentaire, Madame BRIGANT a indiqué que cette opération contribuerait à consolider les missions de la DGFIP au CFP du Pouliet et à développer des synergies avec notamment les services de Morlaix Municipale.

Elle a par ailleurs précisé que les élus locaux n'avaient pas manifesté leur opposition à ce déménagement, et que sur la perspective éventuelle de fusion juridique avec Morlaix Municipale il n'y avait pas urgence, même si dans le cadre de l'implantation de deux Trésoreries sur le même site, la question pouvait se poser à terme...

Dans son intervention **F.O.-DGFIP29** n'a pas manqué de rappeler ses propos liminaires et l'aveu même de l'Administration justifiant son projet dans une logique « *d'optimisation immobilière génératrice d'économies budgétaires....* ».

Nous avons à nouveau dénoncé l'hypocrisie de l'Administration qui évoque des « fragilités naissantes ...» dans sa fiche de présentation pour justifier cette opération, en oubliant bien de préciser que cette fragilité résulte de sa responsabilité, avec une suppression d'un emploi de cadre B décidée pour cette année 2016.

Dans un tel contexte, qui s'inscrit dans le dispositif national de resserrement du réseau de la DGFIP, la délégation F.O.-DGFIP29 a voté contre ce projet de la Directrice départemental.

Vote des autres OS : Solidaires : Contre ; CGT : Abstention.

Transfert du service de la Redevance au pôle CE de Brest :

Ce projet de restructuration découle d'une décision nationale suite aux travaux de deux rapporteurs (Mr Bes AGFIP de la DRFIP Midi Pyrénées et Mr Fermanel AFIP de la DDFIP du Tarn) et qui préconisaient :

- Une augmentation des contrôles sur pièces des particuliers par le Pôle national de la redevance de Toulouse (POLRE) ;
- Une réduction drastique des contrôles sur place des particuliers par les services de contrôle de la redevance audiovisuelle (SCRA) ;
- Le transfert des agents des SCRA vers les PCE (pôle de contrôle et d'expertise).

A partir de là, tout était déjà écrit, puisque, lors des groupes de travail nationaux réunis en octobre dernier sur le sujet, l'ensemble de ces préconisations étaient reprises intégralement sans qu'il puisse être tenu compte des propositions faite notamment par **F.O.-DGFIP**, tout cela étant une fois de plus révélateur d'un dialogue social à sens unique, participant à une mascarade de mauvais goût.

Dans son argumentaire, Eric SALAUN, AFIP en charge du Pôle Etat/Contrôle, a indiqué que cette réforme découlait d'un manque d'efficacité du contrôle sur place, tout en reconnaissant que 25 DDFIP ne disposaient d'aucun agent pour exécuter cette mission..., et que ce transfert permettrait de développer des « synergies » avec les services du contrôle fiscal...

Dans son intervention, la délégation **F.O.-DGFIP29** a rappelé que depuis 2005 les services de la Redevance Audiovisuelle ont démontré leur capacité d'adaptation, sans le soutien de la

Direction Générale, puisque depuis cette date les effectifs ont été réduits de 50 % !! **Ce qui est bien la preuve que la Direction Générale a laissé pourrir la situation.**

Quant aux développements des synergies avec les services du contrôle fiscal, **F.O.- DGFIP29** a rappelé que bon nombre de services de la redevance œuvrent depuis longtemps avec les BCR, les vérificateurs, les SIE, les SIP...

F.O.- DGFIP29 a donc voté contre ce projet de restructuration, en soulignant que la lutte contre la fraude doit être accompagnée d'un contrôle sur place conséquent tant des Particuliers que des Professionnels.

F.O.- DGFIP29 a réaffirmé que la mission de la Redevance Audiovisuelle doit demeurer une mission à part entière et être dotée des emplois et moyens nécessaires à son bon exercice.

Nous avons également évoqué le volet RH de ce projet qui va impacter 3 collègues (1B;2C) qui auront la priorité pour suivre leur emploi transféré au Pôle CE dans le cadre du mouvement national du 1^{er} septembre 2016, et demandé le maintien de leur régime indemnitaire notamment au titre des sujétions particulières liées à leur fonction.

Vote des autres OS : Solidaires et CGT : contre.

Budget : bilan 2015 et prévisions 2016 :

L'exécution budgétaire 2015 souligne à nouveau que les principaux postes budgétaires restent l'affranchissement (1 326 502 €), les loyers et charges (1 683 484 €) et les frais de déplacement (801 678 €) ces trois postes représentent 68 % du budget.

En complément de la dotation initiale de 4 833 209 € un abondement exceptionnel de 229 479 € a permis en 2015 de procéder à des acquisitions d'équipements notamment pour les géomètres.

La dotation de 2016 est en baisse de 5,4 % par rapport à 2015 avec une dotation de 4 570 834 €.

En raison d'un abondement 2015 plus faible que celui de 2014, les charges à payer de 287 000 € sont en augmentation en ce début d'exercice 2016.

Les recherches d'économies de la Direction s'orientent pour 2016, vers l'affranchissement (envoi écopli en nombre, impression et envoi CLEC Esi), les frais de déplacement (achat d'un système de visio conférence sur Brest et Quimper), la mise en place d'un marché de transports de fonds, la rationalisation immobilière (déménagements de Pleyben, Brest Municipale, Morlaix Banlieue).

F.O.- DGFIP29 a déploré la baisse constante des moyens au travers d'une nouvelle coupe franche au sein de cette dotation de fonctionnement 2016.

Malgré des orientations d'économies volontaristes affichées tous les ans par la Direction locale, les besoins sur le terrain sont incontournables ce que traduit en ce début d'année de fortes charges à payer illustrant clairement un déficit glissant.

Questions diverses :

1) **F.O.- DGFIP29** est revenu sur la déclinaison locale de la note de service RH-1A du 22 février 2016 dont l'objet porte sur la détermination de la résidence administrative des agents ALD. Jusqu'à présent la 1^{ère} résidence d'affectation de l'agent ALD lors de son arrivée dans un département constituait sa résidence administrative de référence en matière de frais de déplacement.

Désormais, la résidence administrative de l'agent ALD, correspondra à la commune dans laquelle est situé le service où l'agent exerce ses fonctions. Cette résidence administrative sera donc rectifiée à chaque fois que l'agent verra son affectation géographique modifiée.

F.O.- DGFIP29 a dénoncé cette modification de la notion de résidence administrative qui a pour conséquence de priver de facto les agents ALD de la possibilité de bénéficier du remboursement des frais de déplacement.

La Direction locale s'est retranchée derrière le cadrage national de ce dispositif qui se mettra en place à compter du 1^{er} septembre 2016.

F.O.- DGFIP29, a fustigé cette austérité budgétaire qui porte un coup à ces agents ALD déjà impactés par la précarité de leurs affectations.

2) F.O.-DGFIP29 a souhaité connaître les projets de la Direction locale en matière de recrutement au titre de l'expérimentation du service civique à la DGFIP.

La Directrice nous a confirmé l'arrivée prochaine de 6 jeunes volontaires répartis entre les CFP de Brest et Quimper dans le cadre de la mission « accueil » .

Lors du prochain CTL du 21 avril, la Direction évoquera officiellement ce dispositif.

F.O.-DGFIP a rappelé que ce dispositif s'inscrivait dans le cadre d'une commande Présidentielle consistant à retarder à tout prix l'arrivée des jeunes sur le marché du travail.

Plutôt que de recruter des fonctionnaires, le gouvernement va donc proposer à des jeunes volontaires d'exercer des missions de la DGFIP contre la mirifique rémunération de 573 € par mois !

3) La Directrice Départementale a indiqué que, lors du prochain CTL le 21 avril 2016, elle dévoilerait ses « réflexions » pour les évolutions du réseau à l'horizon 2017-2018. « Réflexions » semble donc être le nouvel EL (élément de langage) utilisé par les Directeurs locaux, au lieu des fameux « plans triennaux stratégiques » jugés sans doute trop anxiogènes pour les agents.

Pour F.O.-DGFIP la sémantique ne change rien sur le fond, avec en prévision des nouvelles attaques portées contre les agents, les missions, les emplois et le réseau de la DGFIP !

4) Suite à la diffusion dans certains SIE et notamment celui de Châteaulin, de Flyers vantant le Pacte de Responsabilité du gouvernement (document du ministère du travail à destination des PME), **F.O.- DGFIP a rappelé que les personnels de la DGFIP n'avaient pas pour mission d'assurer ce genre de promotion auprès des contribuables professionnels.**

Ayant découvert en séance l'objet de notre mécontentement, la Directrice n'a pu que nous rejoindre sur notre analyse.

5) Concernant le déménagement de la Trésorerie de Pleyben à Chateaulin, la Directrice a indiqué que l'arrêté ministériel actant cette opération de restructuration venait d'être signé et que la date du 1^{er} avril était acté pour cette opération. **F.O.- DGFIP29 sera très vigilant, pour que ce déménagement se déroule suivant un calendrier concerté, à même de préserver les conditions de travail des agents de Pleyben.**

La délégation F.O.- DGFIP29 en CTL : Nelly PERELLE (SIP Brest Iroise) ; Michelle GALLY (EDR) ; Florence JAVELOT (EDR) ; William THUBERT (Direction Brest) ; Patrick VELIN (SIP Quimper Ouest) ; Thierry ROLLAND (Trésorerie de Carhaix) ; Erick GUERRY (Permanent **F.O.- DGFIP29**).

VOUS ETES NOMBREUX A NOUS SOUTENIR – N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE

FO SYNDICAT LIBRE ET INDEPENDANT